

**CONSEIL — 225^e SESSION****SIXIÈME SÉANCE****(SÉANCE HYBRIDE, MERCREDI 2 MARS 2022, 10 HEURES)****RÉSUMÉ DES DÉCISIONS****SÉANCE PUBLIQUE****Examen du rapport de la vingt-huitième réunion du Groupe d'experts sur les marchandises dangereuses (DGP/28)**

1. Le Conseil examine cette question sur la base de la note C-WP/15348, qui présente des amendements des Instructions techniques pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses (Doc 9284) et des documents connexes, découlant de la vingt-huitième réunion du Groupe d'experts sur les marchandises dangereuses (DGP/28).
2. Après examen, le Conseil :
 - a) approuve les amendements des Instructions techniques proposés dans le cadre des Recommandations 1/1, 2/1, 3/1 (sous réserve du retrait des propositions d'amendement de la Partie 8) et 4/1 de la réunion DGP/28, présentées en appendice à la note C-WP/15348 ;
 - b) approuve les amendements du Supplément aux Instructions techniques proposés dans le cadre des Recommandations 1/2, 2/3 et 4/2 de la réunion DGP/28, présentées en appendice à la note C-WP/15348 ;
 - c) prend note de la suite donnée par la Commission de navigation aérienne aux Recommandations 2/2, 2/4, 6/1 et 6/2 de la réunion DGP/28, présentée en appendice à la note C-WP/15348.

Rapport annuel sur le programme pour l'égalité des sexes pour 2021

3. Le Conseil examine cette question sur la base de la note C-WP/15344, qui présente un rapport annuel pour 2021 sur les mesures mises en œuvre pour promouvoir l'égalité des sexes au sein du Secrétariat de l'OACI, et les progrès réalisés pour recueillir des statistiques sur l'égalité des sexes dans l'aviation mondiale. Il est également saisi d'un rapport verbal du Comité de la gouvernance (COG) à ce sujet.

4. Après examen, le Conseil :
- a) prend note des informations présentées dans la note de travail, qui explique les efforts déployés par le Secrétariat pour renforcer les travaux de l'Organisation en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes, conformément à la résolution A39-30 de l'Assemblée de l'OACI, ainsi que du rapport verbal du COG à ce sujet ;
 - b) s'inquiète de ce que la proportion du personnel féminin du cadre organique et de rang supérieur du Secrétariat de l'OACI reste faible, et à cet égard, tout en notant que le « Plan 2.0 de mise en œuvre du Programme OACI pour l'égalité des sexes » qu'il est prévu de déployer pourrait servir à mieux généraliser et mettre en application les objectifs d'égalité des sexes à l'OACI, demande au Secrétariat d'examiner de nouvelles mesures visant à encourager un plus grand nombre de femmes à envisager de travailler à l'Organisation ;
 - c) demande au Secrétariat de présenter dans ses rapports annuels futurs sur l'égalité des sexes une comparaison plus détaillée entre l'Organisation et les autres institutions des Nations Unies, ainsi que des données cohérentes, pour que le Conseil puisse mieux suivre les progrès et les tendances éventuelles au sein de l'Organisation ;
 - d) encourage le Secrétariat à travailler avec le Groupe restreint chargé des questions de genre (SGG) à des actions potentielles pour renforcer l'égalité des sexes au sein de l'OACI, y compris en définissant éventuellement des objectifs ou cibles précis à cet égard, et en vue d'une mise à jour de la résolution A39-30 de l'Assemblée à soumettre à la 41^e session de l'Assemblée.

Politique de soutien à la mise en œuvre de l'OACI

5. Le Conseil examine cette question sur la base de la note C-WP/15295, qui présente une nouvelle Politique de soutien à la mise en œuvre de l'OACI visant à harmoniser la gestion des programmes, projets, produits, services et activités de Coopération technique et d'Assistance technique. Il est également saisi d'un rapport verbal du Comité de la coopération technique et du soutien de la mise en œuvre (TCC) à ce sujet.

6. Après examen, le Conseil :
- a) approuve la *Politique de soutien à la mise en œuvre offert par l'OACI aux États*, révisée par le TCC et présentée en appendice A au rapport verbal du TCC ;
 - b) prend note des éléments proposés de la feuille de route de mise en œuvre présentée par le Secrétariat, et à cet égard, se dit préoccupé par le niveau limité des ressources financières disponibles à cette fin, en soulignant du même coup l'importance des dispositions de gouvernance pour ce qui est de garantir la réussite de la mise en œuvre de la politique ;
 - c) demande au Secrétaire général de lui faire rapport sur la mise en œuvre de la politique à sa 228^e session.

**Projet de note de travail de l'Assemblée – Mise en œuvre des programmes d'audits –
Méthode de surveillance continue (CMA)**

7. Le Conseil examine cette question sur la base de la note C-WP/15311, qui contient un rapport récapitulatif sur l'avancement de la mise en œuvre et des activités du Programme universel d'audits de supervision de la sécurité (USOAP) et du Programme universel d'audits de sûreté (USAP) réalisées lors du triennat en cours. Il est également saisi de rapports verbaux de la Commission de navigation aérienne (ANC) et du Comité de la sûreté de l'aviation (ASC) à ce sujet.

8. Après examen, le Conseil :

- a) exprime son appréciation au Secrétariat pour les progrès réalisés dans l'avancement des programmes USOAP et USAP, et dans les adaptations et améliorations apportées à ces programmes pour surmonter les défis posés par la pandémie de COVID-19 ;
- b) prend note des domaines critiques mis en lumière par l'USOAP et l'USAP-CMA que la plupart des États continuent à trouver difficiles, comme l'indiquent les appendices C et D, respectivement, à la note C-WP/15311, et compte tenu des vues exprimées par l'ASC et l'ANC à cet égard, demande au Secrétariat de continuer à élaborer des solutions et des outils visant à aider les États membres à s'attaquer à l'insuffisance de la mise en œuvre, et à servir de base à des améliorations futures à apporter aux programmes d'audits ;
- c) prend note des ressources limitées dont on dispose pour financer les Programmes, et à cet égard, demande au Secrétariat d'examiner cette question dans la préparation du budget ordinaire du prochain triennat ;
- d) approuve le projet de note de travail de l'Assemblée joint à la note C-WP/15311, sous réserve qu'il soit tenu compte des amendements que l'ASC a demandé d'y apporter, notamment pour ce qui est de remplacer, à l'alinéa b) de la suite à donner, les mots « *evolution* » par « *developments* » (changement sans objet en français), et de réécrire l'alinéa c) pour souligner la nécessité de l'engagement des États membres envers les activités CMA, et délègue au Président le pouvoir d'approuver en son nom la note de travail révisée, celle-ci devant alors être soumise à la 41^e session de l'Assemblée.

Rapport d'avancement sur la mise en œuvre du Programme universel d'audits de supervision de la sécurité (USOAP) - Méthode de surveillance continue (CMA)

9. Le Conseil examine cette question sur la base de la note C-WP/15305, qui contient un rapport d'avancement sur l'évolution et la performance du Programme universel d'audits de supervision de la sécurité (USOAP) - Méthode de surveillance continue (CMA) en 2021. Il est également saisi d'un rapport verbal de la Commission de navigation aérienne (ANC) à ce sujet.

10. Après examen, le Conseil :

- a) prend note des informations présentées dans la note C-WP/15305 ;
- b) réitère son appréciation au Secrétariat pour les progrès réalisés afin d'apporter des améliorations à l'USOAP-CMA et pour l'appui continu qu'il a donné aux États membres malgré les circonstances difficiles causées par la pandémie de COVID-19 ;

- c) se réjouit de la reprise des activités sur le terrain, tout en reconnaissant que les innovations en matière de formation virtuelle et les méthodes de travail hors site élaborées ces deux dernières années de la pandémie pourraient continuer à servir de composantes précieuses des activités du programme.

Bilan de la consultation des États sur les recommandations du Groupe consultatif ad hoc sur l'USOAP-CMA (USOAP-AG)

11. Le Conseil examine cette question sur la base de la note C-WP/15306, qui dresse le bilan de la consultation des États sur les recommandations du Groupe consultatif ad hoc sur le Programme universel d'audits de supervision de la sécurité (USOAP) — Méthode de surveillance continue (CMA) (USOAP-AG). Il est également saisi d'un rapport verbal de la Commission de navigation aérienne (ANC) à ce sujet.

12. Après examen, le Conseil :

- a) prend note des réponses et des observations sur le fond reçues des États et des organisations internationales, ainsi que des réactions du Secrétariat à ce sujet (appendices A et B à la note C-WP/15306) ;
- b) reconnaît les vues exprimées par la Commission de navigation aérienne au sujet de la création d'un nouvel outil de « Profil USOAP de l'État » dans l'USOAP-CMA, et à cet égard, convient que l'ensemble de mesures définies par le Secrétariat est une condition préalable à la mise en œuvre de tous changements liés à l'utilisation des données dans le contexte du nouvel outil de Profil des États, et souligne combien il importe que le Secrétariat veille à la transparence et à la diligence raisonnable dans l'élaboration d'un produit de ce genre ;
- c) accepte les révisions qu'il est proposé d'apporter aux recommandations de l'USOAP-AG telles qu'elles sont présentées en appendice C à la note C-WP/15306, sous réserve des amendements supplémentaires demandés par la Commission de navigation aérienne dans son rapport verbal ;
- d) demande au Secrétariat d'élaborer un plan d'action pour la mise en œuvre des recommandations de l'USOAP-AG, et de lui présenter un rapport à ce sujet lors d'une session future ;
- e) demande également au Secrétariat de lui présenter un rapport d'étape sur l'amélioration de l'USOAP-CMA à sa 226^e session, y compris un plan de mise en œuvre général et une proposition de budget correspondant, dont il est entendu que l'Assemblée de l'OACI sera saisie à sa 41^e session pour examen, délibération et approbation.

13. Il est consigné au procès-verbal qu'une délégation a exprimé une réserve en ce qui concerne la décision du Conseil sur ce point.